

"Surveiller et contrôler la «cathédrale de papiers»" dans La Voix du Luxembourg (2003)

Légende: Dans le cadre de la publication d'un supplément spécial d'avril-mai 2003 consacré aux institutions européennes présentes au Grand-Duché, le président de la Cour des comptes européenne, Juan Manuel Fabra Vallés, accorde un entretien au quotidien La Voix du Luxembourg. Commentant les tâches de contrôle qui incombent à l'institution, il tient à lever la confusion entre fraude et irrégularité et à combattre le cliché du gaspillage dans la gestion des fonds communautaires.

Source: La Voix du Luxembourg: Supplément institutions européennes. avril-mai 2003. Luxembourg: saint-paul luxembourg s.a.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"surveiller_et_controler_la_cathedrale_de_papiers_"_dans_la_voix_du_luxembourg_2003-fr-88aa4db8-0a1c-4a4a-b38a-8828627456d1.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

La voix du président de l'institution, Juan Manuel Fabra Vallés

Surveiller et contrôler la «cathédrale de papiers»

L'Espagnol Juan Manuel Fabra Vallés assume, depuis le 16 janvier 2002 et pour une période de trois ans (toutefois renouvelable), la présidence de la Cour des comptes. Il évoque, dans cet entretien accordé à *La Voix*, les différents aspects de la mission de contrôle qui incombe à l'institution.

Quelle est votre appréciation globale de la gestion des fonds européens?

Vaste question! Tout d'abord, je crois qu'il faut se garder des *a priori* négatifs ainsi que des contre-sens véhiculés au sujet des fonds européens souvent présentés comme le tonneau des Danaïdes. Prenons un exemple classique: la confusion entre fraude et irrégularité. Chaque année, la Cour européenne des comptes, dans son rapport sur le budget de l'Union, fait part de ses observations quant aux irrégularités ou erreurs qu'elle a constatées dans l'exécution des dépenses communautaires. Immanquablement, certains, et ils sont nombreux, assimilent ces erreurs à de la fraude donc à des détournements. C'est absurde car cela n'a rien à voir. Une fraude, parlons clair, c'est s'enrichir en volant sciemment le budget communautaire. Une erreur, ce peut être un coup de tampon qu'on oublie sur un formulaire donnant droit à une subvention. N'oubliez pas le caractère extrêmement touffu de la réglementation communautaire qui est, l'expression n'est pas de moi, une véritable «cathédrale de papiers!» Comprenez-moi bien, je ne cherche pas à excuser ces erreurs. D'abord toutes ne sont pas bénignes et, pour les combattre, nous faisons des recommandations pour que les gestionnaires des fonds communautaires mettent en place des systèmes de contrôle interne efficaces. Mais de grâce, cessons de confondre fraude et irrégularité qui ne sont pas des problèmes de même nature.

Le second cliché qui m'agace est celui du gaspillage qui affecterait massivement l'emploi des fonds européens. Là encore soyons clairs: qu'en termes d'efficacité et d'efficience il y ait des défauts, des imperfections, donc une marge de progrès, oui bien sûr. Nous ne nous privons pas de le rappeler dans chacun de nos rapports. Mais de là à dire que les fonds européens sont jetés par la fenêtre c'est tout simplement faux et ridicule. Les gestionnaires des fonds communautaires ne sont ni plus ni moins performants que les gestionnaires des fonds nationaux et régionaux. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes! N'oubliez pas que la Commission européenne ne gère directement que 20 % des dépenses du budget européen.

Quelles vont être les conséquences pratiques de l'élargissement pour la Cour des comptes?

Du point de vue de l'organisation administrative, c'est un défi. Je prends deux exemples.

Nous avons d'abord un problème d'espace que nous sommes en train de résoudre avec la construction d'un deuxième bâtiment et, à terme, d'un troisième. Mais, en tout état de cause, ces derniers ne seront pas disponibles en 2004.

Une autre difficulté est que, en termes de coût des ressources humaines, les conséquences de l'élargissement sont pour l'instant difficiles à évaluer. On peut par exemple prévoir de façon assez fiable le nombre de traducteurs supplémentaires qu'il nous faudra pour traduire nos différents rapports dans les nouvelles langues de l'Union. Mais qu'en est-il du nombre d'auditeurs? Cela nous ne pourrions que l'évaluer au fur et à mesure des premières années de l'élargissement, ce qui ne facilite pas notre travail de planification.

Qui audite la Cour des comptes? Et quel est le coût de fonctionnement de la Cour des comptes?

Autrement dit, qui contrôle le contrôleur? La réponse est simple: un cabinet d'audit privé sélectionné après appel d'offres. Et dont le rapport, je précise, est publié au journal officiel des Communautés européennes. Vous voyez, nous jouons donc la carte de la transparence. Quant au coût que nous représentons, je vous renvoie à notre dernier rapport annuel qui fait état d'un budget de la Cour de 73 millions d'euros. Si cela vous paraît important dans l'absolu, sachez que ce budget ne représente que 1,4 % des dépenses administratives des institutions européennes et 0,06 % du total du budget communautaire.

Comment améliorer l'efficacité de la Cour des comptes?

Non seulement nous pouvons mais nous devons améliorer notre efficacité. Mon premier souci est que la Cour recherche constamment à améliorer ses produits, c'est-à-dire ses rapports qui sont des outils essentiels pour que les représentants des Etats et les élus puissent effectuer leur travail de contrôle sur la gestion communautaire. Et dans ce domaine, le pire serait, pour la Cour, de faire preuve de complaisance vis-à-vis d'elle-même. C'est pourquoi nous avons créé une unité d'assurance qualité et nous avons entamé une réflexion de fond sur nos méthodes et notre méthodologie afin de rationaliser davantage nos travaux et de répondre mieux aux attentes du Parlement européen.

Propos recueillis
par Maurice Fick
et Léonard Bovy